

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L' AISNE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2025

L'AN 2025, le 17 OCTOBRE, les membres du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au siège de l'Opal - 1 place Jacques de Troyes à Laon.

Etaient présents : M. GRZETCZAK, Président.

Mme BODIOT, MM. EUGENE et GALLOO, Mme GRAFTE, M. LEFEVRE, Mme LETOT-DURANDE, MM. LIEZ et LINIER, Mme PASSEMART, M. PERROU, Mmes PLATRIER et RIBEIRO, M. VERDEZ, Mme VIOLET, Administrateurs.

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires, représentant Mme la Préfète, représenté par M. BAILLET.

M. RICKLIN, Commissaire aux comptes.

Pouvoirs : M. RAMPENBERG, Vice-Président, à M. LINIER, Administrateur.

M. CREMONT, Administrateur, à Mme PLATRIER

M. DAIN, Administrateur, à M. GALLOO

M. DELHAYE, Administrateur, à Mme LETOT-DURANDE

Mme DIVE, Administratrice, à M. GRZETCZAK

M. FERRAI, Administrateur, à M. GRZETCZAK

M. GERVOIS, Administrateur, à M. LIEZ

Mme MARICOT, Administrateur, à M. VERDEZ

M. MUZART, Administrateur, à Mme RIBEIRO.

Excusés : M. LEBEAU, Mmes M'SAKNI et VARLET-CHENOT, Administrateurs.

M. KALLEL, Secrétaire du CSE de l'Opal.

Assistés de : MM. DOURLIN, Directeur Général, ROBERT et SIMONNOT, Directeurs Généraux Adjointes.

M. COLARD, Mmes MOINAT et PLANCKAERT, Directeurs de services.

Mmes HERMI, Responsable Gouvernance, et PESCE, Responsable Communication Institutionnelle.

La séance est ouverte à 10 h 00.

ORDRE DU JOUR

DESIGNATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES - DELIBERATION MODIFICATIVE

Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 25 juin 2025, a désigné le cabinet PKF ARSILON France en qualité de Commissaire aux comptes.

Une erreur matérielle s'est glissée dans la dénomination de la Société. Il faut lire PKF ARSILON COMMISSARIAT AUX COMPTES et non PKF ARSILON FRANCE.

Les autres termes de la délibération restent inchangés.

Il est proposé au Conseil d'Administration de valider cette modification.

A l'appui des informations complémentaires qui lui sont données, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des votants, valide la modification proposée.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Freddy Grzeziczak.

